



Port du masque obligatoire sur les parkings



La pandémie étant plus que présente autour de nous, le protocole sanitaire V7 renforce certaines mesures barrière.

Le risque de transmission du virus demeure important dès que nous sommes sans notre masque à proximité des uns et des autres, cela est notamment vrai lors des changements d'équipe, lorsque nous nous déplaçons sur le parking pour nous rendre au travail ou pour rejoindre notre véhicule.

Pour cette raison, le port du masque est obligatoire sur les parkings en début comme en fin de poste. Nous devons donc mettre notre masque avant de sortir de notre véhicule ou le garder jusqu'à notre véhicule et ne l'enlever qu'un fois installés au volant, (sauf bien évidemment si nous covoiturons).



Pour mémoire, il est interdit de fumer lors de nos déplacements à l'intérieur du site, mais également lorsque nous nous déplaçons sur les parkings.

➤ **METZ :**

Pour le site de Metz , le système de Management de la Qualité audité est **conforme** aux exigences du référentiel IATF 16949.

4 points forts, 4 non conformités mineures

et 10 opportunités d'amélioration (*remarques*).



**Merci à toutes et tous
pour votre contribution
à ce bon résultat !**

Les incidents environnementaux

Bonne pratique : En cas d'incidents environnementaux , j'applique immédiatement la [consigne n°3](#).

et la [consigne n°18](#) .



⚠ s'assurer de la bonne version des documents édité

Les incidents environnementaux génèrent chaque année un risque de pollution des sols et des réseaux ainsi qu'un surplus de consommation d'eau industrielle. Travailler sur leur origine s'inscrit pleinement dans la politique environnementale du Pôle au travers des aspects, impacts, déchets et ressources.

